**INFORMATION « Indemnité inflation »**

**Et *Coupon réponse à remettre***

***Au plus tard le :***

**Madame/Monsieur ……….**

*(Adresse)*

A ………., le ………..

**Objet : Information « indemnité inflation »**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de faire bénéficier aux salariés, âgés d’au moins 16 ans au 31 octobre 2021, d’une aide exceptionnelle de 100 €, aussi appelée « indemnité inflation » que nous verserons avec la paie du mois de décembre.

Celle-ci est due aux salariés, employés au cours du mois d’octobre 2021, **qui ont perçu au titre de la période courant du 1er janvier au 31 octobre 2021** une rémunération inférieure à 26 000 € bruts.

Toutefois, selon certaines situations, l’indemnité pourrait être versée par un autre employeur ou organisme.

Vous trouverez ci-après les situations qui peuvent survenir et **vous remercions de nous retourner, si l’un de ces cas vous concerne, le coupon joint en annexe de la présente, complété, daté et signé**.

* **1ère situation**

Vous êtes actuellement employé(e) par notre entreprise et vous avez travaillé pour nous au mois d’octobre 2021. Nous procèderons alors au versement de cette aide avec la paie du mois de décembre 2021.

**Attention – Cumul d’activités :**

Toutefois, si vous avez exercé au mois d’octobre 2021 une autre activité non salariée ou si vous exercez une activité chez un particulier employeur, vous bénéficierez de l’indemnité à un autre titre.

Il vous appartient donc de nous indiquer que vous êtes dans cette situation au moyen du coupon ci-joint.

* **2ème situation**

Vous en situation de multi employeurs.

* Vous avez eu plusieurs employeurs au cours du mois d’octobre 2021 mais il ne vous en reste qu’un seul au moment du versement de la prime. C’est à ce dernier de la verser.
* Vous avez eu plusieurs employeurs au cours du mois d’octobre 2021 et continuez d’exercer une activité avec plusieurs d’entre eux, l’indemnité est versée par l’employeur avec lequel la relation de travail a commencé en premier.
* Vous ne travaillez plus avec l’un des employeurs vous ayant occupé au cours du mois d’octobre 2021, la prime est versée par l’employeur dont le contrat de travail avait la durée la plus importante.

Si la quotité de travail est égale entre les différents employeurs, le versement est opéré par l’employeur avec lequel la relation de travail s’est terminée en dernier.

Il convient donc de nous indiquer si vous avez désigné un autre employeur pour vous verser la prime inflation.

* **3ème situation**

Vous avez été engagé(e) par notre entreprise, par un ou plusieurs CDD, dont la durée cumulée est inférieure à un mois et avec moins 20 de heures au cours du mois d’octobre 2021 **ou** au moins 3 jours *(pour les contrats ne prévoyant pas de durée horaire)*.

Nous n’avons donc pas à procéder automatiquement au versement de cette aide avec la paie du mois de décembre 2021.

Toutefois, **si vous nous le demandez expressément**, nous pourrons l’effectuer, sous réserve de la condition de ressources évoquée et que vous ne soyez pas dans une situation vous conduisant à percevoir la prime par un autre employeur/organisme.

* **4ème situation**

Vous avez bénéficié d’un congé parental d’éducation à temps complet pendant la totalité du mois d’octobre 2021.

L’indemnité vous sera alors versée par la CAF.

* **5ème situation**

Vous avez quitté notre entreprise en octobre 2021.

Si vous avez retrouvé un emploi au cours de ce même mois, nous vous remercions de nous indiquer si l’indemnité vous sera versée par votre nouvel employeur le cas échéant.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez bénéficier de l’aide qu’une seule fois.

L’indemnité sera déclarée auprès de l’Administration qui sera en mesure d’effectuer des contrôles.

Si vous êtes dans une situation devant faire l’objet d’un signalement, nous vous remercions de nous retourner le coupon joint en annexe à cette lettre, dans un délai d’une semaine.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations sincères

**Pour l’entreprise**

Nom de l’employeur :

**COUPON REPONSE – INDEMNITE INFLATION**

**NOM :**

…………………………………………………………………………………………………………..

**Prénom :**

………………………………………………………………………………………………………

*(cochez la case correspondante, le cas échéant au regard* ***du mois d’octobre 2021****)*

* Vous êtes multi employeur en octobre 2021 et vous avez désigné un autre employeur pour vous verser l’indemnité inflation.
* Parallèlement à mon activité salariée, j’exerce une activité indépendante, je suis mandataire ou je suis salarié(e) d’un particulier employeur en octobre 2021
* J’ai bénéficié d’un congé parental d’éducation à temps complet pendant la totalité du mois d’octobre 2021
* J’ai quitté l’entreprise en octobre 2021 et j’ai retrouvé un autre emploi au cours de ce même mois.

Dans l’un de ces 4 cas, j’ai pris bonne note que vous ne me verserez pas la prime inflation.

* Vous êtes salarié titulaire d’un CDD de moins d’un mois au mois d’octobre 2021 et dont la durée cumulée pour le mois d’octobre est inférieure à 20 heures ou à 3 jours pour les contrats ne mentionnant pas de durée mais je souhaite que l’indemnité inflation me soit versée.

Date :

Signature :